

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 ● Objet du marché :

Fournitures et livraison de denrées alimentaires répartis en 14 lots:

- Lot n° 1 – Viandes congelées
- Lot n° 2 – Volailles congelées
- Lot n° 3 – Poissons congelés
- Lot n° 4 – Charcuteries
- Lot n° 5 – Conserves
- Lot n° 6 – Fruits et légumes frais
- Lot n° 7 – Fruits et légumes, condiments surgelés
- Lot n° 8 – Epicerie Produits secs
- Lot n° 9 – Produits laitiers : lait, crème fraîche, beurre, fromage, desserts lactés
- Lot n° 10 – Œufs, produits dérivés : crêpes
- Lot n° 11 – Pâtisseries et entrées surgelées
- Lot n° 12 – Condiments, Epices, Sauces cuisinées, Fonds sauces déshydratées
- Lot n° 13 – Yaourts, crèmes dessert
- Lot n° 14 – Glaces, frozen, floup

Dans le cas où l'opérateur économique souhaite répondre pour plusieurs lots, il devra remettre une offre pour chacun des lots qui l'intéresse.

Article 2 ● Durée d'exécution:

Ce marché est conclu pour une durée allant du 21 janvier 2019 au 31 décembre 2019 non reconductible

Article 3 ● Modalités de paiement:

Règlement par mandat administratif dans un délai global de 30 jours après réception de la facture.

Article 4 ● Date limite de remise des offres :

Réception des offres au plus tard le **14 décembre 2018 à 12h00**. Les offres parvenues après ce délai ne seront pas examinées.

Article 5 ● Justifications à produire par les candidats :

Les documents produits devront être des originaux ou des copies certifiées conformes aux originaux.

a) A l'appui des candidatures (article 2 et 3 Arrêté du 29 mars 2016) :

- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager (extrait Kbis et délégation de signature le cas échéant).
- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur (datée et signée par le candidat) pour justifier :
 - 1) Qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales
 - 2) Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - 3) Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L-125-3 du Code du Travail.

L'absence des justifications prévues à l'article 5-a) pour le candidat, à la date limite de réception des offres, entraînera son éviction du marché.

b) Par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché.

- Pièces mentionnées à l'article R.324-4 du Code du Travail
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit les attestations et certificats prévus à l'article 5-b) avant un délai de huit jours suivant la date à laquelle il lui est notifié que son offre a été retenue et, en tout état de cause, avant tout commencement d'exécution.

Article 6● Présentation des offres :

Les candidats transmettent les dossiers de candidature complets sous enveloppe.

Les plis, cachetés, sont à réceptionner au plus tard le 14 décembre 2018 à 12 heures à l'adresse suivante :

COLLEGE F. DONATIEN
Avenue de DILLON
97200 FORT DE Franc

La première enveloppe, extérieure, portera les coordonnées du fournisseur avec la mention « Ne pas ouvrir, Marchés publics » et sera adressée au Service Intendance du collège F. DONATIEN.

La seconde enveloppe, intérieure, portera les mentions suivantes :

Nom du candidat, Marchés de fournitures alimentaires MAPA-1901, Numéro du ou des Lots proposés.

Article 7● Acheminement des offres :

De préférence par courrier - envoi par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**COLLEGE Fernand DONATIEN
Bureau de l'intendance
Avenue de Dillon
97200 FORT DE France**

Les candidats tiendront compte des heures d'ouverture et de fermeture de l'établissement ainsi que des éventuelles périodes de vacances scolaires. Pour tout renseignement, contacter Madame GABRIEL, responsable des marchés, (par téléphone : 05.96.71.77.28 ou par mail intendance.dillon1@orange.fr) tous les jours sauf le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00.

Les propositions pour les différents lots devront être accompagnées de leurs échantillons.

Les échantillons seront déposés en même temps auprès de Madame TAUPIN, chef de cuisine, de 8h à 14h.

Article 8 ● Critères de jugement, de choix et de classement des offres :

L'attribution des lots se fera au mieux disant, en fonction d'un classement effectué par l'établissement, sur la base des critères suivants :

- Qualité et composition des produits par rapport aux spécifications du marché : 40 %
- Le prix : 40 %
- La longueur du circuit garantissant la fraîcheur des fruits et légumes frais : 5 %
- Livraison : 15 %

Article 9 ● Pièces à fournir par les candidats :

- Offre proprement dite (entièrement détaillée)
- Attestations visées à l'article 5 ci-dessus
- Lettre de candidature et déclarations (le cas échéant) du candidat
- Un exemplaire du dossier de consultation signé

Paraphe candidat

Le Principal

C. LORTO

